

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mil quinze le 30 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de VOULEME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mr GALLAIS.R, Maire

PRESENTS : GALLAIS.R, FONTENEAU. A, BEAUDIN.C, BASTIER.E, SINGEOT. B, GOUMAIN.P, BERGERON.L, THENAULT. I.

PROCURATIONS : NEVEUX B à FONTENEAU.A et MINOT. P à BEAUDIN .C

EXCUSES : PACTON.P, NEVEUX B, MINOT P

SECRETAIRE SEANCE : GOUMAIN.P

Date de convocation : 23 MARS 2015

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 8

Votants : 10

1 ère Délibération

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE

« Eaux de Vienne-Siveer »

Dans le cadre de la fusion/dissolution des syndicats d'eau et d'assainissement de la vienne au 1^{er} Janvier 2015, une nouvelle entité a été créée et a été dénommée « Eaux de Vienne-Siveer » lors de son comité Syndical du 24 Février 2015.

Monsieur le Maire, rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte « Eaux de Vienne – Siveer » et informe le Conseil Municipal que par délibération en date 24 Février 2015, le Comité Syndical d' « Eaux de Vienne-Siveer » a approuvé ses statuts.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts du syndicat mixte « Eaux de Vienne-Siveer »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- décide d'approuver les statuts du syndicat mixte d' « Eaux de Vienne-Siveer »
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.
-

2 ème Délibération

CONVENTION DE MANDAT REALISATION DU PLAN D'ENTRETIEN COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du programme Re-Sources, le SEA Sud Vienne s'est engagé le 19/12/2014, en comité syndical à la réalisation des plans d'entretien communaux des 26 communes du Sud Vienne.

A ce titre Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de mandat permettant de préciser le rôle de chacun dans ce projet et de valider l'engagement de la Commune et du Syndicat dans cette démarche.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de mandat correspondante.

3 ème Délibération

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de voter comme suit les taux

des trois taxes directes locales pour l'année 2015

✓	Taxe d'habitation	: 17.52 %
✓	Taxe foncière bâti	: 11.47 %
✓	Taxe foncière non bâti	: 37.68%

4 ème Délibération

VOTE DES BUDGETS 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a voté les budgets au niveau des chapitres pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Vote du budget Commune

Arrêté et dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de : 520 822.42 €

Arrêté et dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de : 238 304.62 €

Vote du budget Assainissement

Arrêté et dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de : 59 980.92 €

Arrêté et dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de : 34 679.35 €

Vote du budget C.C.A.S

Arrêté et dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de : 5 804.87 €

QUESTIONS DIVERSES :

Etude des devis : Le Conseil Municipal accepte les devis suivants :

- RIC : feu d'artifice du 13 juillet 2015 ;
- RIC : achat de panneaux de signalisation
- BARRE : travaux de sécurisation jouxtant la station d'assainissement de Nieuillet ;
- VAILLIER : travaux d'électricité dans les bâtiments communaux demandés par la SOCOTEC ;
- MAGNE : travaux de menuiserie salle des fêtes (et école) demandés par la commission de sécurité ;
- CAP Motoculture : achat d'un souffleur.

Commission scolaire :

- Demande de Madame la Directrice de l'Ecole : le CM donne un avis favorable à la poursuite de l'atelier « mosaïque » sur la façade de la cantine ;
- Compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole : un Projet Educatif Territorial doit être établi dès que possible.

Commission voirie :

- Une liste des chemins ruraux à entretenir sera établie ;
- Parking cimetière : le CM autorise le Maire à contacter l'ATD pour lancer les travaux ;
- Acquisition d'une parcelle de bois à Nieuillet : les signatures effectuées permettent de commencer les travaux .

Demandes diverses :

- Ecole de musique du Civraisien : audition du 17-04-2015. Le CM donne son accord pour le prêt de la salle ;
- Café-restaurant EDNA'S : organisation d ' «une foire de printemps » avec animation musicale le samedi 16 mai 2015 : un dossier « sécurité » sera transmis au SDIS pour avis ;
- Virage dangereux sur la D106 au niveau du carrefour de La Cruzattte : le CM demande au maire d'informer la DAEE du caractère accidentogène de ce carrefour.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus et ont signé tous les membres présents

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres du Conseil Municipal